

JEUDI

6 FEVRIER 1834.



TROISIÈME ANNÉE.

301.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.

Trois mois. 7 fr.
Six mois. 13
Un an. 25

POUR LES DÉPARTEMENTS
ET L'ÉTRANGER.

Trois mois. 9 fr.
Six mois. 17
Un an. 33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

POUR APPRÉCIER LES EFFETS, IL FAUT REMONTER AUX CAUSES.

Les grands événements naissent parfois de bien petites causes.

Le général Bonaparte était disgracié : il va trouver Volney et lui demande des lettres de recommandation pour le pacha d'Egypte. Volney lui dit : « Revenez demain, j'espère vous faire réintégrer dans les cadres de l'armée. » Le savant annonça effectivement le lendemain à Bonaparte que la république lui rendait son grade de général.

Si Volney eût donné les lettres de recommandation qu'on lui demandait, Bonaparte serait peut-être aujourd'hui pacha d'Egypte, et la France serait en république :

Voyez à quoi tiennent souvent les destinées du peuple ! A quelques feuilles de papier.

M. Jouve (je demande pardon à Bonaparte et à Volney d'accoler leur nom à celui du gérant du *Courrier de Lyon*), M. Jouve adressait à M. Bœuf, rédacteur de *La Sentinelle*, des articles empreints des plus vifs sentiments républicains.

Si Bœuf eût dit alors à M. Jouve : Voilà de l'or, soyez mon collaborateur, M. Jouve serait républicain ; mais Dieu sait quel triste républicain !

Et vous savez tous que M. Jouve patauge, pour le quart-d'heure, dans l'impure sentine du juste-milieu.

M. Jouve était à vendre : les hommes du *Courrier de Lyon* l'ont acheté.

Voyez à quoi tiennent souvent les destinées d'un homme ! A quelques poignées d'écus.

Mais parbleu ! puisque me voilà en train de vous parler de l'homme qui signe le *Courrier de Lyon*, je veux vous toucher quelques mots de ce journal.

Vous ne savez probablement pas pourquoi les rédacteurs du *Courrier* ne sont pas républicains. Peut-être, me répondrez-vous : mais c'est parce qu'ils sont payés pour être juste-milieu.

Eh bien ! vous êtes dans l'erreur, c'est parce que

les républicains n'ont rien inventé, rien ajouté, rien retranché.

Vous ne vous attendiez pas à celle-là, n'est-ce pas ?

Aussi, pourquoi ces diables de républicains n'ont-ils pas l'esprit inventif ? Lorsqu'ils vous ont parlé de liberté et d'égalité, ils ont tout dit. C'est furieusement monotone.

Parlez-moi du juste-milieu : il a inventé, celui-là, j'espère. Les poignées de main, la paix à tout prix, le système de non-intervention, les marchés frauduleux, les forts détachés, les conspirations fabriquées, les horribles attentats, les noyades du pont d'Arcole, et puis, et puis, et puis, il me faudrait une rame de papier pour noter toutes les inventions du bienheureux ordre de choses sous lequel nous avons le bonheur de vivre.

Faites-moi le plaisir de me dire si les républicains ont ajouté quelque chose à leurs deux grands mots liberté, égalité.

Quant au juste-milieu, c'est un gaillard qui est fort sur les additions.

Il a ajouté d'abord des fossés aux Tuileries, des millions aux fonds secrets pour acheter des consciences et solder les assommeurs. Il a ajouté à ses recettes je ne sais combien de cent mille francs pris dans la poche des pauvres journalistes. Eh ! tenez, ne vient-on pas de nous déclarer qu'on venait d'ajouter 70 millions à la dette nationale.

Républicains, voilà des chiffres devant lesquels doivent se briser vos séduisantes utopies.

Ah ! par exemple, le *Courrier* n'est pas juste lorsqu'il prétend que nous n'avons rien retranché. Vienne la république, et nous prouverons à ces messieurs que nous aussi nous sommes d'une certaine force sur les suppressions.

Les rois d'abord, ça va sans se dire ; ensuite les monopoles, les sinécures, les impôts qui ne frappent que sur le peuple ; toutes les aristocraties, à partir de l'aristocratie d'argent, la plus dégoûtante de toutes ; puis

nous supprimerons toutes ces pompes aspirantes et refoulantes qui, sous le nom de timbre, de cautionnement, de droits de poste, enlèvent à la presse le plus pur de son sang. Nous supprimerons ensuite ces gros traitemens dont vous gorgez vos souteneurs. Il est inutile de dire que nous retrancherons les fonds secrets, au moyen desquels la monarchie attèle à son char ceux qui, comme vous, vendent leur plume et leur conscience.

Eh bien ! qu'en dites-vous ? Nous aussi nous savons retrancher.

Mais il faut être juste, l'ordre de Chose de votre choix s'entend fort bien à la soustraction.

Il nous a d'abord soustrait la souveraineté nationale, la liberté et toutes les libertés possibles : liberté de la presse, liberté individuelle, liberté de conscience pour les fonctionnaires publics. Quant à notre dignité nationale, demandez à l'empereur d'Autriche, et à l'autocrate de toutes les Russies. Je ne parle pas de notre argent qu'on sait soustraire avec une rapidité qui tient de la machine à vapeur.

Ah ! j'allais oublier un argument que messieurs du *Courrier* jettent aux républicains. Écoutez :

Vous vous présentez les mains vides.

Ah ! farceurs du *Courrier* ! je vous y prends. Nous avons les mains vides, voilà pourquoi vous ne voulez pas de nous. Si nos mains étaient pleines d'or, il y aurait peut-être moyen de s'entendre.

Réfléchissez maintenant que si M. Bœuf n'eût pas eu les mains vides, M. Jouve serait aujourd'hui républicain de nom, sinon d'effet ; M. Jouve ferait peut-être encore de belles phrases contre le juste-milieu !

Et dire, qu'avec quelques écus, notre cause n'aurait pas perdu un si terrible champion !

O Providence, que tu es cocasse dans tes combinaisons !...

Nouvelles de la Savoie.

Il s'est passé quelque chose d'incompréhensible dans l'affaire de l'insurrection Sarde. A Genève, comme à Lyon, tout le monde a été cruellement trompé sur les derniers événemens.

Nous savions que tous les gouvernemens étaient instruits du mouvement qui se préparait, mais, lorsque les journaux écrits à Genève, lorsque des personnes arrivées de cette ville, nous ont rapporté tout ce que nous avons appris à nos lecteurs par notre dernier numéro, nous n'avons pas hésité à le croire vrai. L'expédition (et nous ne nous sommes pas trompés) devait, à notre avis, éprouver de grands obstacles de la part du gouvernement de Genève ; aussi, nous en redoutions beaucoup l'effet pour la réussite de l'entreprise. Cependant, quand nous avons su que le peuple genevois avait délivré des Polonais prisonniers, enlevé leurs armes de vive force, nous n'avons plus eu de craintes ; la réussite nous a paru complètement assurée.

Mais, nous avions trop bien présumé des Genevois. Habitans d'une portion de cette pauvre Suisse, pays morcelé, dans lequel il ne se fait rien que de chétif, que d'étriqué, parce qu'il n'y a jamais unité, communauté d'efforts, ils ont, le lendemain, servilement suivi la conduite abominablement égoïste que les aristocrates qui les oppriment, leur ont tracée ! Ils se sont faits les premiers carabiniers de Charles-Albert, ou n'ont pas tenté d'agir, malgré leur gouvernement, en faveur des étrangers libérateurs ! L'*Europe Centrale* du 4 janvier ne renferme que quelques lignes dans lesquelles, cependant, elle essaie de rejeter la cause de la non réussite sur le chef de l'expédition, et ne craint pas de porter contre lui l'accusation la plus outrageante, mais certainement aussi la plus fausse. Ce langage paraîtra fort extraordinaire à ceux qui ont lu les articles plus que flasques que renfermait l'*Europe Centrale* de la veille.

En résumé, il résulte de tous les faits que nous avons pu recueillir que, privée inopinément par le gouvernement de Genève d'une partie majeure de ses forces en hommes et en armes, la colonne d'expédition est partie seule de Carouge, a fait une incursion dans la Savoie, s'est emparée de plusieurs bourgs, mais que continuant à manquer des secours qui lui étaient indispensables, elle a dû rétrograder. On affirme qu'elle est rentrée sur le territoire suisse.

On parle bien d'une grande fermentation qui règne à Genève, mais tout cela aboutira probablement à demander que l'hospitalité soit accordée aux réfugiés. Le conseil-d'état consentira pendant quelques jours à cette demande, si Charles-Albert n'a plus de craintes à avoir, et les réfugiés seront ensuite expulsés en masse ou un à un. Attendons encore, cependant, avant de juger en dernier ressort.

Qui nous rendra compte du sang versé ?

« Alors que le sang coule, on ne rit plus, on blâme.

« Vous ridicule ? Non ! non ! vous êtes infame !

CASIMIR DELAVIGNE.

Dans la déplorable rencontre dont le résultat préoccupe si vivement l'attention publique, il est certaines circonstances dont le souvenir fait mal à remuer, mais que pourtant il importe de constater soigneusement, afin que rien ne reste caché de ce qu'il nous importe tant de connaître. Pas une goutte de sang ne peut être versée, sans que la société ne doive en demander compte. Qui lui rendra compte de celui-ci ?

Récapitulons :

Une inculpation énergique est prononcée à la chambre par M. Dulong, qui, de sa place, crie à M. Bugeaud : « Faut-il pousser l'obéissance jusqu'à se faire geôlier ? » Ces mots prononcés au milieu du bruit, personne ne les entend. Le *Moniteur* lui-même, dont les sténographes sont placés dans l'enceinte de la chambre, n'en font aucune mention. Cette phrase, qui dès lors, n'avait rien de provocateur, qui va la rapporter à M. Bugeaud, aux oreilles de qui elle n'était pas même parvenue ? M. de Rumigny, aide-de-camp du ROI !

M. de Rumigny, le grand policier du château, remplit ses fonctions de cour jusque dans le sein de la chambre. Sans lui, M. Bugeaud n'aurait pas connu peut-être l'apostrophe de M. Dulong.

Le lendemain, un seul journal parle de cet incident, et ce journal est l'organe direct du château, celui que le ROI lui-même honore quelquefois, dit-on, de ses communications !

Le *Journal des Débats* ne se borne pas à rapporter la phrase telle qu'elle a été prononcée, il ajoute une expression flétrissante. Il fait dire à M. Dulong : « L'obéissance militaire va-t-elle jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie ? »

Par suite des explications qui durent avoir lieu entre les deux députés, une lettre fut convenue, dans laquelle M. Dulong, en niant le mot ignominie qu'il n'avait jamais préféré, déclarait que les paroles rapportées n'étaient pas une provocation adressée à M. Bugeaud, mais seulement une qualification plus ou moins vive d'un acte de la vie publique de M. Bugeaud.

La loyauté de M. Bugeaud se contentait de cette franche explication. Mais le soir même, un autre journal publia une note insolente, dans laquelle on avançait que M. Bugeaud avait demandé raison à M. Dulong, et exigé de lui une lettre qui paraîtrait le lendemain dans le *Journal des Débats*. Ce journal, c'est la feuille de la police du château, qui, dit-on, compte aussi le ROI au nombre de ses rédacteurs ; le *Journal de Paris* enfin.

Devant cette interprétation déshonorante, M. Delong dut retirer sa lettre, et sommer le *Journal des Débats* de ne point la publier. Les choses se trouvant ainsi dans le même état qu'auparavant, de nouvelles explications devinrent nécessaires. Elles eurent lieu entre M. Bugeaud

lui-même et M. Carrel, ami de M. Dulong. M. Bugeaud montra des dispositions conciliantes dans cette entrevue qui, par malheur, n'était et ne pouvait être qu'officiuse. Qui vint, le soir, se jeter à la traverse ? Encore M. de Rumigny, aide de camp du ROI, et l'un des témoins de M. Bugeaud.

Sur le terrain, pendant qu'on mesurait les distances, M. Dulong réclama sa lettre à M. de Rumigny. Celui-ci répondit qu'il ne l'avait pas sur lui ; mais il promit de la rendre, quelle que fût l'issue du combat.

A trente-huit pas de distance, M. Bugeaud a tiré le premier ; sa balle est venue fracasser la tête de son adversaire.

Après la catastrophe, MM. Sevises, Lafayette et César Bacot, témoins de M. Dulong, ont réclamé l'accomplissement de cette promesse. « La lettre, a répondu M. de Rumigny, a été remise au ROI et brûlée PAR LUI. »

Par quelle fatalité, cette lettre qui, retirée par M. Dulong, devait n'appartenir qu'à lui, a-t-elle passé des mains du *Journal des Débats* à celles de M. de Rumigny ; des mains de M. de Rumigny, à celles du roi ? Qu'avait à voir le roi dans toute cette affaire ?

Ainsi, cette déplorable rencontre, nouée deux fois par un homme du château et par une feuille du château, renouée deux fois par une feuille du château et un homme du château, retrouve encore, à la dernière phase de son dénouement, l'intervention inexplicable du seigneur et maître du château !

Le château, partout le château, toujours le château ! Serait-ce donc un de ces noms dont notre ami Berthaut a dit :

« Toujours ce nom surgit, comme au front du poteau,
Sous la main de Samson, l'infamant écriteau.
Toute rouge vapeur qui de Paris s'élève,
Le charrie à ses flancs, suspendu comme un glaive.
Partout où le regard s'épenche sur des morts,
Ce nom se dresse au cœur, sombre comme un remords!... »

Les funérailles de M. Dulong ont eu lieu samedi dernier. Un nombre immense de citoyens a accompagné le convoi au champ du repos.

POLICE CORRECTIONNELLE.

On se souvient que les représentants du pouvoir voulant, par tous les moyens, empêcher la vente, dans les rues, des écrits démocratiques, et surtout rendre impossible la manifestation du 19 janvier que les sentiments connus de la population leur faisaient d'avance considérer comme écrasante pour eux, imaginèrent d'emprisonner deux de nos crieurs, les citoyens Grandmarin et Barracand. Ce dernier ayant refusé de monter dans une voiture, pour faire le trajet de l'Hôtel-de-Ville à la prison de Roanne, résista à ceux qui voulaient l'y contraindre par force et fut horriblement maltraité par les suppôts de la police, alors même que ceux-ci le tenaient serrés entr'eux dans l'intérieur de la voiture.

M. Populus fit subir à nos crieurs interrogatoires sur interrogatoires, et finit par leur dire qu'ils étaient accusés d'avoir vendu des écrits saisis. Accusation absurde, puisqu'il n'est pas encore justifié aujourd'hui que la *DÉCLARATION des Droits de l'Homme et du Citoyen*, format in-32, 26^{me} édition, imprimée et acquittée à Paris, ait été saisie par le parquet de Lyon. Mais toutes ces poursuites n'étaient, comme nous l'avons dit, que de vains prétextes, et quand la population, en exprimant énergiquement sa pensée, eut forcé les autorités civiles et judiciaires à renoncer à leurs tyranniques et lodieuses manœuvres, il fallut chercher, cependant, quelque motif d'accusation contre nos crieurs ; on les accusa de rébellion contre la force publique. Un jeune patriote fut contraint de partager avec eux cette accusation dont les débats ont démontré toute la fausseté.

C'est mardi dernier que l'affaire a été appelée devant le tribunal de police correctionnelle. M^e Chanay était chargé de la défense des citoyens Barracand et Grandmarin. M^e Michel-Ange Périer a défendu le citoyen Perrin. — L'absurdité de l'accusation de rébellion a été complètement prouvée, de même que l'absence du citoyen Perrin du lieu

où il était accusé d'avoir commis l'un des principaux actes sur lesquels était basée la prévention. Quant à Barracand, il y avait de sa part un fait de rébellion qu'il n'a pas nié, c'était celui qui a eu lieu devant l'Hôtel-de-Ville ; mais il n'était que la conséquence de l'ordre injuste d'arrestation lancé contre lui par le parquet, et de la conduite arbitraire des hommes de la police.

M. Durieu a, comme substitut du procureur du roi, mis de l'acharnement pour faire ressortir quelque chose de l'accusation générale. M. Pic, président, l'a, en quelque sorte, aidé par la manière, point du tout impartiale, avec laquelle il a dirigé les débats ; mais tout a été inutile, on n'a rien pu trouver à reprocher aux citoyens Perrin et Grandmarin. Le tribunal les a acquittés. Barracand a été condamné à huit jours d'emprisonnement.

Ainsi, la première preuve de ce que nous avons dit de l'infamie de la conduite du parquet, nous est acquise : le jury nous en fournira bientôt de nouvelles, et c'est devant ce tribunal, composé d'hommes non salariés, quoique choisis par le gouvernement, que la vérité toute nue sera jetée à la face de ces deux hommes qui ne craignent pas de violer le droit, la loi, la liberté individuelle et la propriété, pour servir celui qui les paie avec l'argent du pauvre peuple.

Lyon.

L'arrêté que M. le préfet du Rhône a fait afficher samedi et dimanche dernier, a revolté tous les bons citoyens. Chacun a compris à quel degré de faiblesse le gouvernement est tombé, puisque ses agents n'ont plus que le mensonge et les armes les plus odieuses de la restauration à employer contre les patriotes ! M. le préfet a dit que les crieurs devaient se coiffer d'un bonnet rouge pour vendre leurs écrits. Il a voulu effrayer la population en lui faisant considérer comme certaine une collision entre les républicains et le pouvoir, et comme cette population sait que toutes les provocations qui tendent à troubler la tranquillité viennent de l'autorité, celle-ci a voulu faire croire qu'une fois au moins les républicains se faisaient provocateurs. Tous les citoyens ont reconnu le savoir-faire et la plume de la police : ils n'ont pas fait plus de cas de l'arrêté qu'il n'en méritait.

Mais de tous ces faits, il résulte un enseignement utile, c'est que le juste-milieu n'a plus rien à envier à la restauration que le peuple a renversée, ni à quelque gouvernement tyrannique que ce soit. O vous, que l'indignation pénètre à tous les actes anti-populaires des Bourbons aînés, y a-t-il un seul fait émané du gouvernement des Bourbons cadets qui ne vous fasse éprouver le même sentiment ?... Oh ! oui, vous souffrez, vous maudissez, comme vous le faisiez il y a dix ou quinze ans. C'est qu'en effet, il n'y a que les hommes de changés ; les actes sont les mêmes, pour ne pas dire plus !... Voyez un préfet du juste-milieu inhumain, en 1834, ces articles de loi en vertu desquels on emprisonnait en 1818 ceux qui portaient la violette. Mais ce n'est pas tout : M. le préfet ne veut voir aucune distinction dans le costume, dans la manière d'être des citoyens. Sans doute il va faire pour eux ce que l'almanach royal fait pour les Grands : il fixera l'étoffe, la forme de nos habits ! Qui sait si par une douce réminiscence de ce délicieux ancien régime, un arrêté ne nous prescrira pas, un beau matin, de porter tous culotte courte et perruque à marteau ? Lisez l'arrêté et vous verrez qu'il ne tend à rien moins qu'à cela. C'est absurde, c'est ridicule, dites-vous ; oui, mais c'est aussi la preuve de la tyrannie, de l'arbitraire auxquels on veut nous soumettre, en attendant qu'on essaie de nous enchaîner tout-à-fait, la sainte-alliance aidant, s'il le faut !...

L'arrêté préfectoral, en prescrivant toutes les marques distinctives, paraissait avoir pour but de mettre le costume de nos crieurs au nombre des distinctions

interdites!.... Mais pour rendre impossible tout nouvel acte arbitraire contre leurs personnes, un grand nombre de citoyens se sont empressés de les accompagner lorsqu'ils sont sortis, dimanche, à onze heures du matin. Soit que la police n'ait osé rien faire, soit, qu'à l'imitation du parquet et de la municipalité, le préfet ait aussi reculé après s'être trop avancé, la vente s'est opérée fort tranquillement dans tous les quartiers. SEPT MILLE exemplaires d'un résumé de l'histoire de notre révolution, depuis 1789 jusqu'à 1834 (notre imprimeur n'a pu nous livrer davantage), étaient vendus à une heure de l'après-midi.

Lundi, deux mille autres exemplaires du même écrit, et cinq cents exemplaires du procès des 27 et de la Société des Droits de l'Homme ont été vendus.

Aujourd'hui, nous livrerons à la vente l'œuvre pleine de sens et de vérité d'un ouvrier, écrite par lui pour ses confrères. Les prolétaires y reconnaîtront le tableau fidèle de leur position, et trouveront plus d'un enseignement utile à puiser. Cette pièce est suivie de deux nouvelles chansons patriotiques.

Vraiment, quand l'indignation ne nous saisit pas, nous sommes tentés de pouffer de rire en voyant certains hommes du pouvoir afficher prétentieusement une immuabilité de principes et une conscience d'opinions qui pourrait peut-être en imposer à quelques sots, si les faits ne venaient, par malheur, porter atteinte à ces faux semblans de fixité politique. Par exemple, M. Michel-Charles Chegaray n'est-il pas le plus ardent, le plus infatigable et le plus dévoué de la monarchie philippico-mitoyenne? Selon lui, sans Louis-Philippe, point de salut. Eh bien! nous serions bien aises que ce vertueux magistrat voulût nous dire s'il n'a pas été, dans le temps, reçu carbonaro à Toulouse, où il faisait profession du plus beau républicanisme? si ensuite il n'a pas abandonné la charbonnerie pour la restauration, espérant, par ce moyen, en obtenir quelque place? et enfin, s'il n'a pas délaissé la restauration pour la monarchie du 9 août, de laquelle il est pourvoyeur criminel et récemment décoré?

N'est-ce pas que nos hommes du juste-milieu sont immuables dans leurs principes?

ST-ETIENNE. — Nos concitoyens ont entendu parler, il y a quelque temps, d'un mouvement populaire qui a eu lieu à St-Etienne. Voici quelle en fut la cause : Un citoyen, nommé Moulin, ouvrier menuisier, père de six enfants, avait été imposé, comme marchand de meubles, à payer une patente de 60 f. Ne pouvant ni ne devant supporter une pareille charge, il refusa d'acquitter la cote. Ses meubles furent saisis et la vente dénoncée; mais bon nombre de patriotes, avertis de l'injustice qu'on voulait commettre, se présentèrent au lieu de la vente; il n'en fallut pas davantage pour la faire renvoyer. A 15 jours de distance, elle fut annoncée de nouveau; mais, pour la faire exécuter cette fois, toute la garnison fut mise sur pied; l'aristocratie de St-Etienne, qui forme la garde nationale à cheval, reçut l'ordre de se tenir prête à courir sus, au besoin. Pendant que l'autorité déployait ainsi ses forces, les patriotes, les bons citoyens, ne restèrent pas endormis. Dès le point du jour fixé pour celui de la vente, la rue habitée par le saisi Moulin, et toutes les rues circonvoisines étaient remplies de citoyens. La population qui vit à 500 pieds sous terre avait aussi paru à la lumière. Une multitude d'hommes aux figures nobles, quoique fort noires, indiquant les mineurs, fraternisait avec les autres citoyens. Enfin, l'heure de la vente arrive; mais l'autorité se reconnaît impuissante à exécuter son acte d'injustice: elle capitule. Le receveur consent à recevoir, pour tout solde de l'impôt dû par Moulin, la somme de 15 f., et tout est terminé par là. Les Stéphanois rentrent, les uns dans leurs ateliers, les autres dans leurs mines, heureux d'avoir fait acte de bons citoyens en empêchant l'exécution des poursuites injustes qui devaient entièrement ruiner un brave père de famille!...

Mais quand le juste milieu n'est pas assez fort, il devient perfide, roué; suivant son humeur, il se fait traître à ses promesses. Le 15 janvier, un commissaire de police, nommé Chapon, a violemment envahi, avec huit agents, le domicile du citoyen Moulin, et a fait enlever de vive force tous ses meubles. Moulin ayant voulu résister à cet odieux arbitraire, a failli être incarcéré!...

Indignés de la conduite infame de l'autorité, les républicains de St-Etienne ont dressé la protestation suivante qu'ils nous ont adressée, et qui avait déjà reçu plus de 300 signatures que la dimension de notre feuille ne nous permet pas de reproduire :

« Les soussignés, tous habitants de la ville de St-Etienne (Loire),

protestent de la manière la plus énergique contre l'acte arbitraire dont le citoyen Moulin, ébéniste, a été victime le 15 du courant. Ils signalent à la France entière deux violations de la loi : 1^o violation du droit de propriété, en ce que le citoyen Moulin n'a pas été légalement averti de la vente de son mobilier saisi pour le paiement de l'impôt, par une signification faite à personne ou à domicile; 2^o attentat à la liberté individuelle, en ce que les agents de la police, sans mandat spécial, ont employé la force et la violence pour retenir le citoyen Moulin et l'ont même menacé d'incarcération. »

Demain, vendredi, au bénéfice de M. Breton, grande représentation au théâtre des Célestins — *Le royaume des Femmes* ou *le Monde à l'envers*, pièce fantastique en deux actes; *La Tireuse de cartes* ou *le Crime d'une mère*, mélodrame en trois actes; *Dieu et Diable* ou *la Conversion de madame Dubarry*, vaudeville historique en un acte; *la Lettre de Change*, opéra dans lequel madame Breton jouera le principal rôle; tels sont les éléments de succès dont se composera cette représentation. — Le public, que M. Breton a fait rire si souvent et de si bon cœur, ne manquera certainement pas l'occasion de s'acquitter envers l'acteur qui, par l'originalité de son talent et son zèle passionné et infatigable, a tant de titres à sa bienveillance — Nous pouvons donc affirmer, à coup sûr, qu'on se portera en en foule à cette représentation.

— Demain vendredi, au bénéfice de M. Crémont, chef d'orchestre du Grand-Théâtre, représentation extraordinaire : *Bertrand et Raton* ou *l'Art de Conspirer*, comédie nouvelle de Scribe, qui offre de piquantes allusions politiques; la troisième représentation de *Tancrède*, et plusieurs morceaux de musique exécutés par MM. les artistes de l'orchestre. L'intérêt que le public porte justement au talent et au mérite de M. Crémont, donnera un nouveau mérite à cette brillante représentation qui ne peut manquer d'attirer la foule.

ANNONCES.

Le *Journal des Femmes* commence son huitième trimestre. L'heureuse spécialité de cet élégant recueil, le choix des gravures, lui assurent le premier rang parmi les journaux de littératures, de modes et de théâtres. Il se publie en deux éditions : l'une de luxe paraît tous les samedis, l'autre économique paraît tous les mois.

On s'abonne, à Paris, chez Ducezsois, imprimeur, quai des Augustins, n. 35 (1).

(1) Hebdomadaire, 3 mois, 15 fr. Mensuelle, 6 fr.

EN VENTE :

OUVRAGE DE CHIMIE.

Contenant 146 recettes pour les liqueurs en général, par M. le comte de G. Lazoski, professeur de chimie et membre de l'académie, rôle des sciences.

PRIX : 1 FRANC.

UN OUVRAGE de Physique amusante, du même auteur.

PRIX : 1 FRANC.

NOUVELLE INVENTION.

UNE RECETTE pour fabriquer de la bière, à 10 centimes la cruche; cette bière se fabrique avec de l'orge, du houblon et autres ingrédients très rafraichissans; l'on peut en 2 heures de temps en fabriquer de 10 litres à 1000 litres, ou la quantité que l'on desire, elle se fabrique sans aucun ustensile; elle a la couleur, l'odeur et la mousse comme tout autre bière; l'on peut garantir sa conservation 6 mois et plus.

PRIX DE LA RECETTE : 20 FRANCS.

M. le professeur prévient le public, qu'il ne recevra pas les lettres non affranchies. Il est visible tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, dans son nouveau logement, rue des Célestins, n. 6, au dessus de l'herboriste, à l'entresol.

Nota. Il partira de Lyon le 15 février sans retard.

Fonds de quincaillerie et de chambres garnies, dans le meilleur quartier de la ville, à vendre, pour cessation de commerce. S'adresser au bureau du journal.

Un chef d'atelier, possesseur d'un procédé nouveau pour confectionner les bottes et souliers sans coutures, et jouissant d'un grand crédit commercial, désirerait trouver un associé qui pût, en même temps, fournir une mise de fonds et tenir les écritures.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

J. FERTON, l'un des gérans.